

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/III-09

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS
EN TARN-ET-GARONNE**

Dans le cadre de cette politique, mise en œuvre et abondée depuis plus de 20 ans je tiens, dans un premier temps, à vous dresser le bilan des actions menées en 2012, qui démontre l'engagement du département au Mouvement Sportif Tarn-et-Garonnais qui assume, pour près de 70 000 licenciés, une mission d'intérêt général, que tout le monde s'accorde à reconnaître.

Dans un second temps, je vous demanderai de vous prononcer sur mes propositions pour l'exercice 2013.

I - BILAN DE 2012

Pour l'exercice 2012, le budget global de fonctionnement affecté à l'ensemble de la politique départementale en faveur du sport et des loisirs, a été de **870 331 €** répartis de la manière suivante :

- Sport de masse (fonctionnement des comités départementaux et équipement des clubs) : 106 bénéficiaires	261 604 €
- Manifestations exceptionnelles : 40 clubs bénéficiaires	42 850 €
- Clubs de haut niveau : 14 clubs bénéficiaires	358 442 €
- Sportifs de haut niveau : 15 bénéficiaires	20 000 €
- Loisirs des jeunes : 24 clubs bénéficiaires	35 120 €
- Fête des sports.....	11 522 €
- Acquisition de maillots : 26 clubs bénéficiaires	22 354 €
- Sections/classes sportives des collèges : 17 bénéficiaires	83 839 €
- Fonctionnement des Comités Départementaux de l'UNSS et de l'USEP (sport scolaire)	29 600 €
- Manifestations sportives scolaires exceptionnelles : 4 collèges	5 000 €

II - PROPOSITIONS POUR 2013

La diminution de nos marges de manœuvre en matière de recettes fiscales, avait conduit l'Assemblée Départementale, dès le vote du budget 2010, à réduire les enveloppes financières affectées à la politique sportive départementale.

Malgré ces contraintes financières, je vous propose de maintenir en 2013, comme en 2012, notre accompagnement au Mouvement Sportif **dans sa pluralité**, en gardant comme dénominateur commun les grands axes définis de la politique sportive départementale :

- **le soutien à la pratique du plus grand nombre sur l'ensemble du territoire**, selon des critères définis de manière concertée et organisée, via le Comité Départemental Olympique et Sportif, avec pour but de promouvoir les valeurs du sport, facteur de cohésion et de mixité sociales ;

- **le sport** comme pratique de loisirs, qui est un **droit pour tous les jeunes**, en particulier les plus défavorisés;

- **le sport dans sa dimension éducative** à plusieurs niveaux, à tous les moments du temps scolaire et périscolaire ;

- **le soutien à la promotion du haut niveau**, fer de lance de la pratique sportive et vecteur de communication.

Dans ce contexte, je vous informe, comme je l'avais évoqué à l'occasion de notre précédente session, que la 3ème Commission travaille sur la révision éventuelle des critères d'attribution des aides financières relevant de ce domaine.

Je vous précise que les réflexions ont été engagées, deux réunions spécifiques se sont tenues à ce jour, dans le cadre de la contrainte de maintenir une enveloppe budgétaire constante.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de ces travaux, lors de l'une de nos prochaines sessions.

1- Sport de masse

Pour l'équipement et le fonctionnement des comités sportifs départementaux, clubs uniques, C.D.O.S et autres associations sportives, garants des valeurs du sport et d'une offre harmonieuse pour une pratique diverse et variée, je vous propose de prévoir les autorisations d'engagement suivantes :

- fonctionnement des Comités sportifs départementaux et équipements des clubs	270 000 €
- acquisition de maillots offerts aux clubs	25 000 €

2- Loisirs des jeunes

Je vous propose de prévoir en 2013, pour notre politique de soutien en faveur des **loisirs des jeunes**, avec l'opération « loisirs-été », une enveloppe de **36 000 €**, dont **10 370 €** seront versés à la Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Tarn-et-Garonne afin de satisfaire les demandes en matière de « mini-jobs », durant l'été.

L'aide financière du Conseil Général a pour objectif de favoriser l'accès de tous ceux qui ne partent pas en vacances, à des activités physiques et sportives de loisirs, proposées spécifiquement par les clubs tarn-et-garonnais pendant les vacances scolaires d'été, en particulier des jeunes relevant de l'Aide Sociale. Ainsi, l'opération nommée **l'an dernier « Un été Sportif avec le Conseil Général »**, sera reconduite, et l'information et la communication seront assurées de manière encore plus large en 2013.

3- Sport scolaire

Nous avons, lors de la décision modificative n°2 de 2009, souhaité clarifier notre intervention en matière de sport scolaire, au travers d'actions partenariales ciblées en faveur des collèges, au sein desquelles figurent les sections sportives.

Dans ce cadre, à l'occasion de la décision modificative n°2 de 2012, nous avons approuvé l'enveloppe globale affectée à cette politique pour l'année scolaire 2012-2013, dont le montant s'élève pour les sections et classes sportives à **82 750 €**. Les crédits correspondants figurent dans mon rapport sur les collèges.

Pour être complet dans le domaine de notre intervention en faveur du sport scolaire il convient, par le présent rapport, de se prononcer sur la reconduction de nos participations attribuées aux comités départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) qui, pour notre compte, assurent un certain nombre de prestations, ainsi que sur l'enveloppe affectée aux manifestations sportives scolaires exceptionnelles.

Ainsi, pour ce faire, je vous propose la répartition financière suivante :

- comité départemental de l'UNSS	22 000 €
- comité départemental de l'USEP	7 600 €
- manifestations sportives scolaires exceptionnelles	3 000 €

4- Sport de haut niveau

Dans le domaine du **soutien aux clubs de haut niveau**, je vous rappelle nos délibérations des budgets primitifs successifs, par lesquelles nous avons actualisé les critères d'attribution des aides financières en la matière. Je vous propose, pour cet exercice 2013, de reconduire les critères financiers de cette politique. Vous trouverez en annexe, les montants de référence des subventions de fonctionnement et primes pouvant être accordées, suivant les disciplines et niveaux.

Ainsi, compte tenu de la situation des clubs tarn-et-garonnais éligibles au titre de cette politique pour la saison 2012-2013, le montant global du crédit à inscrire sur la ligne budgétaire correspondante s'élève à **395 884 €**, réparti comme suit :

RUGBY

- Fédérale 1	129 624 €
- Fédérale 2	64 854 €
- Fédérale 3	16 235 €

FOOTBALL

- Division d'Honneur	21 250 €
- Division d'Honneur Régional	32 470 €
- Prime pour ¼ de finale de la Coupe du Midi	4 250 €

BASKET, VOLLEY, HANDBALL

- Pré-nationale	24 351 €
-----------------------	-----------------

CYCLISME

- Nationale 1 Espoirs et Pôle Espoirs	42 500 €
- Nationale 2	34 850 €

NATATION

- entre les 11ème et 20ème clubs Français	25 500 €
---	-----------------

Pour ce qui concerne **l'aide aux sportifs de haut niveau**, j'ai demandé aux services, comme les années précédentes, d'orienter l'instruction des dossiers vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau, en s'appuyant, entre autre, sur la classification par listes (jeunes espoirs, espoirs, élites jeunes, élites,) du Ministère des Sports et des Fédérations. A cet effet, j'ai prévu une autorisation d'engagement de **20 000 €** dans mon projet de budget pour 2013.

L'ensemble de ces points spécifiques étant entendu, afin de mener à bien les diverses actions de cette politique sportive départementale, et bien au-delà des compétences obligatoires dévolues aux départements, mais conscient de l'impact auprès de nos populations et de nos territoires, je vous propose de ratifier les crédits nécessaires au budget 2013, dont le montant total s'élève à **844 641 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Décide de reconduire pour l'exercice 2013, la convention conclue avec le Comité Départemental Olympique et Sportif ;

Décide de reconduire l'accompagnement du Conseil Général au Mouvement Sportif dans sa pluralité, pour les actions suivantes :

Sport de masse

fonctionnement des Comités sportifs départementaux et équipement des clubs.....	270 000 €
acquisition de maillots offerts aux clubs.....	25 000 €

Loisirs des jeunes

opération « loisirs-été ».....	36 000 €
dont :	
mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de Tarn-et-Garonne (mini-jobs » été).....	10 370 €

Sport scolaire

comité départemental de l'UNSS	22 000 €
comité départemental de l'USEP	7 600 €
manifestations sportives scolaires exceptionnelles	3 000 €

Sport de haut niveau

Fixe comme suit la répartition, par discipline sportive, de l'enveloppe globale de 395 884 € pour le soutien au fonctionnement des clubs de haut niveau :

Rugby

- Fédérale 1 (64 812 €/club).....	129 624 €
. <i>Avenir Valencien</i>	
. <i>USM</i>	
- Fédérale 2 (32 427 €/club).....	64 854 €
. <i>Cercle athlétique Castelsarrasinois</i>	
. <i>Racing Montauban</i>	
- Fédérale 3	16 235 €
. <i>Stade Beaumontois</i>	

Football

- Division d'Honneur	21 250 €
. <i>Sporting club Lafrançaise football féminin</i>	
- Division d'Honneur Régional (16 235 €/club).....	32 470 €
. <i>Entente Golfech/St Paul</i>	
. <i>Montauban Football Club Tarn-et-Garonne</i>	
- Autres divisions : (32 ^{ème} de finale Coupe de France et ¼ de finale de la Coupe du Midi).....	4 250 €

Basket, volley, handball

- Pré-nationale (8 117 €/club).....	24 351 €
. <i>Amicale laïque Valence d'Agen handball</i>	
. <i>Club athlétique Caussadais basket féminin-séniors</i>	
. <i>Montauban basket club</i>	

Cyclisme

- Nationale 1 Espoirs et Pôle Espoirs	42 500 €
. <i>CA Castelsarrasinois</i>	
- Nationale 2	34 850 €
. <i>Union sportive Montalbanaise</i>	

Natation

- entre les 11ème et 20ème clubs Français	25 500 €
. <i>Montauban natation 82 (15^{ème})</i>	

Sportifs de haut niveau

enveloppe 2013..... 20 000 €

recentrage de l'instruction des dossiers vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau, en s'appuyant sur la classification par listes du Ministère des Sports et des Fédérations ;

Ratifie l'inscription des crédits suivants :

- . 271 157 € pour le développement du sport de masse (fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs) (*Article 65746, Sous-Fonction 32*), avec une autorisation d'engagement de 270 000 €,

- . 36 000 € pour le soutien aux loisirs des jeunes,
(Article 65748, Sous-Fonction 33)
- . 22 000 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'UNSS,
(Article 657422, Sous-Fonction 221)
- . 7 600 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'USEP,
(Article 657422, Sous-Fonction 21)
- . 3 000 € pour les subventions aux associations sportives pour
l'organisation des manifestations sportives scolaires exceptionnelles,
(Article 67457, Sous-Fonction 221)
- . 395 884 € pour le soutien aux clubs de haut niveau,
(Article 65747, Sous-Fonction 32)
- . 21 900 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau,
(Article 657411, Sous Fonction 32), avec une autorisation d'engagement
de 20 000 €
- . 25 000 € pour publicité, publications et acquisition de maillots,
(Article 6238, Sous-Fonction 32)
- . 4 000 € pour la fête départementale des sports (organisation),
(Article 62321, Sous-Fonction 32)
- . 7 000 € pour la fête départementale des sports (locations mobilières),
(Article 6135, Sous-Fonction 32)
- . 51 100 € pour la participation à l'organisation de manifestations
exceptionnelles (Article 67453, Sous-Fonction 32), avec une autorisation
d'engagement de 45 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

ANNEXE

CG 13/2ème/III-09ann

SUBVENTIONS AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU - SAISON 2012/2013

NIVEAU	NOMBRE DE CLUBS	MONTANT TOTAL
<u>RUGBY</u>		
TOP 14 : 259 165 €	0 club	0 €
PRO D2 : 129 625 €	0 club	0 €
FEDERALE 1 : 64 812 €	2 clubs	129 624 €
FEDERALE 2 : 32 427 €	2 clubs	64 854 €
FEDERALE 3 : 16 235 €	1 club	16 235 €
<u>FOOTBALL</u>		
CFA : 85 000 €	0 club	0 €
CFA2 : 42 500 €	0 club	0 €
DIVISION HONNEUR : 21 250 €	1 club	21 250 €
DIVISION HONNEUR REGIONAL : 16 235 €	2 clubs	32 470 €
AUTRES DIVISIONS : (32ème de finale coupe de France, ¼ de finale coupe du Midi) : 4 250 €	1 club	4 250 €
<u>BASKET, VOLLEY, HANDBALL</u>		
NATIONALE 1 : 25 925 €	0 club	0 €
NATIONALE 2 : 19 465 €	0 club	0 €
NATIONALE 3 : 16 265 €	0 club	0 €
PRE-NATIONALE : 8 117 €	3 clubs	24 351 €
<u>CYCLISME</u>		
NATIONALE 1 ESPOIRS ET POLE ESPOIRS : 42 500 €	1 club	42 500 €
NATIONALE 2 : 34 850 €	1 club	34 850 €
<u>FOOT-FAUTEUIL</u>		
DIVISION 1 : 10 000 €	0 club	0 €
DIVISION 2 : 5 000 €	0 club	0 €
<u>NATATION</u>		
10 premiers clubs français : 31 875 €	0 club	0 €
11ème à 20ème club français : 25 500 €	1 club	25 500 €
21ème à 30ème club français : 19 125 €	0 club	0 €
31ème à 40ème club français : 12 750 €	0 club	0 €
41ème à 50ème club français : 6 375 €	0 club	0 €
		395 884 €